

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/MM

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE DU PETIT BALCON NORD, SENTIER ACCES BUVETTE DE LA FLORIA
ET SENTIERS DU JORA
DU 30/04/2024 A 8H AU 07/06/2024 A 18H**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique forestière, la Commune de Chamonix, en tant que Maître d'Ouvrage souhaite exploiter par câble mât, les bois situés sur les parcelles forestières communale 33, 34, 35, 36,

Considérant que 2 lignes de câble mat sont prévues par l'ONF (assistant technique à Maitrise d'Ouvrage) pour cette exploitation forestière,

Considérant la nécessaire de fermeture temporaire des différents sentiers pour permettre cette exploitation forestière

ARRETE

Article 1 – A compter du 30/04/2024 à 8h, les circulations sont interdites aux piétons et cycles, Sauf secours et services

**PETIT BALCON NORD, SENTIER ACCES BUVETTE DE LA FLORIA ET SENTIERS DU
JORA DU 30/04/2024 A 8H AU 07/06/2024 A 18H**

Article 2 – La mise en place de la signalisation de la fermeture et la maintenance sont assurées par les services Pistes et Sentiers de la Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 29/10/2024



**Pour le Maire
Le Directeur Général des Services,**

Cyrille CLARISSE

